



Grand Conseil
Secrétariat général
Pl. du Château 6
1014 Lausanne

Interpellation

(formulaire de dépôt)

A remplir par le Secrétariat du Grand Conseil

N° de tiré à part : 20-INT.677

Déposé le : 12.05.20

Scanné le : _____

Art. 115 et 116 LGC L'interpellation est une demande d'explications ou de précisions adressée au CE sur un fait du gouvernement ou de son administration. Elle porte sur une compétence propre ou déléguée du CE et peut être développée oralement devant le GC. Les questions qu'elle contient sont exprimées de telle manière que le CE puisse y répondre et sont suffisamment précises pour qu'une réponse courte y soit apportée dans le délai légal (attention : ne pas demander un rapport, auquel cas il s'agit d'un postulat).

*Délai de réponse dès le renvoi au CE : **trois mois**.*

Titre de l'interpellation

Constructions de l'Etat : le Département de la santé et de l'action sociale (DSAS) prend-il vraiment peu soin de ses chantiers ?

Texte déposé

Les investissements de l'Etat dans des nouvelles constructions ont été nombreux ces dernières années. Cette politique est bienvenue car elle permet d'investir dans les infrastructures de l'avenir, à un moment où le paysage bancaire est particulièrement favorable aux emprunts, tout en permettant à des entreprises locales de travailler.

Le CHUV poursuit à ce titre un programme ambitieux d'investissements, avec des projets permettant d'améliorer la qualité des soins et de moderniser la cité hospitalière. Il est à noter que les projets sont suivis régulièrement par la commission thématique de santé publique (CTSAP), et que le Grand Conseil octroie quant à lui les crédits d'investissements.

De plus, les Directions générales de la cohésion sociale (DGCS) et de la santé (DGS) sont amenées à suivre certains chantiers. En effet, l'Etat subventionnant les projets d'investissement des Etablissements médicaux sociaux (EMS) et des Etablissements psychosociaux médicalisés (EPSM) avec, notamment, l'octroi d'une garantie d'emprunt, la DGCS approuve et assure le suivi de l'ensemble des phases des projets architecturaux depuis les études jusqu'à la mise en service.

Pour ce qui est des hôpitaux, ce sont en revanche bien ces derniers qui sont en premier lieu responsables, en vertu de la Loi sur la planification et le financement des établissements sanitaires d'intérêt public et des réseaux de soins (LPFES), de la gestion de leurs investissements. La DGS assure un suivi des chantiers liés au mandat des prestations des hôpitaux présents sur la liste des établissements hospitaliers, sur la base d'un programme pluriannuel des investissements approuvé par le Conseil d'Etat.

Cela étant, dans un communiqué de presse récent, un parti politique vaudois pointait du doigt la gestion des chantiers sous la responsabilité du DSAS. Au-delà des considérations politiciennes, il serait utile que le Conseil d'Etat renseigne le Grand Conseil sur la réalité des faits.

J'ai ainsi l'honneur de poser les questions suivantes au Conseil d'Etat :

- 1) Est-ce correct d'affirmer que les chantiers menés par le DSAS, rencontrent « trop souvent » des dépassements ? Une comparaison avec d'autres services de l'Etat existe-t-elle et pourrait démontrer que ses propos sont fondés sur des faits objectifs ?
- 2) Combien de fois, et pour quel pourcentage d'investissements, des crédits additionnels ont-ils été sollicités s'agissant de chantiers du CHUV ? Qu'en est-il pour les projets d'EMS/EPSM ?
- 3) Un quotidien vaudois de référence (24heures du 3 avril 2020) nous renseignait sur l'extension des urgences du CHUV afin d'accueillir des patients malades du COVID. La présence d'un service d'ingénierie et d'architectes à l'intérieur du CHUV a-t-elle permise une meilleure réactivité, ou est-ce qu'au contraire un service externe au CHUV aurait été plus à même de trouver des solutions rapides pour l'accueil des patients ? De manière générale, la présence d'architectes au sein du DSAS se justifie-elle, par exemple en raison de la nature particulière des chantiers ?

Je remercie d'avance le Conseil d'Etat pour ses réponses.

Commentaire(s)

Conclusions

Souhaite développer

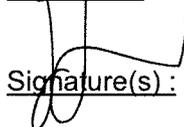
Ne souhaite pas développer

Nom et prénom de l'auteur :

Jaccoud Jessica

Nom(s) et prénom(s) du (des) consort(s) :

Signature :



Signature(s) :

Merci d'envoyer une copie à la boîte mail du Bulletin : bulletin.grandconseil@vd.ch